

Annexe : Liste de vérification pour faciliter l'inspection des zones spécialement protégées et gérées spéciales de l'Antarctique

Cette liste de vérification, qui n'est pas complète, a pour but de donner une orientation aux observateurs se livrant à des inspections dans l'Antarctique conformément aux dispositions de l'article VII du Traité sur l'Antarctique et de l'article 14 du Protocole relatif à la protection de l'environnement. Les points qui figurent sur cette liste ne s'appliquent pas forcément tous à l'activité inspectée ou directement liée à l'article VII du Traité sur l'Antarctique ou aux dispositions du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement. Il est reconnu que quelques-uns de ces points pourraient être traités par le biais de l'échange annuel d'informations. Il est par ailleurs reconnu que le but d'une inspection est de vérifier au moyen de l'observation. C'est pourquoi les rapports d'inspection devraient clairement identifier les informations qui ont fait l'objet d'une information et qui ont été extraits de documents. Il est recommandé que les observateurs cherchent à examiner tous les documents pertinents avant d'effectuer des inspections.

1. Renseignements de caractère général

- 1.1 Nom et numéro de la zone protégée ou gérée
- 1.2 Date de la visite d'inspection
- 1.3 Nom(s) des observateurs qui entrent dans la zone
- 1.4 Mode de transport à destination et en provenance de la zone
- 1.5 Activités conduites par les observateurs dans la zone
- 1.6 Autorité délivrant un permis aux observateurs pour entrer dans la zone

2. Stations proches et navires en visite

- 2.1 Stations, bases et navires les plus proches
- 2.2 Y-a-t-il des copies du plan de gestion de la zone à la station ou à bord du navire?
- 2.3 Qui est chargé de faire respecter les plans de gestion aux stations ou navires se trouvant à proximité?
- 2.4 Entrée ces douze derniers mois de personnel de station ou de navire dans la zone (délivrance de permis et raison de leur délivrance)
- 2.5 Y-a-t-il des problèmes avec du personnel de station et de navire ou des visiteurs qui ne respectent pas les restrictions imposées dans la zone?
- 2.6 Y-a-t-il d'autres zones protégées ou gérées à proximité étroite?

3. Évaluation du plan de gestion de la zone

- 3.1 Les valeurs pour lesquelles la zone a été désignée sont-elles encore pertinentes?
- 3.2 Les valeurs de la zone sont-elles réellement protégées?
- 3.3 Les buts et objectifs de gestion sont-ils appropriés?

II. RÉOLUTIONS

3.4 La durée de gestion est-elle appropriée?

3.5 Les cartes et photographies montrent-elles clairement les lignes de démarcation de la zone et les principales caractéristiques que celle-ci contient?

3.6 Les lignes de démarcation sont-elles faciles à trouver?

3.7 Les cartes et photographies sont-elles faciles à utiliser et à mettre à jour?

3.8 Quelles sont les coordonnées géographiques de la zone? Sont-elles correctes (indiquer clairement comment elles ont été vérifiées sur le terrain)?

4. Activités de gestion

4.1 Des activités de gestion appropriées sont-elles en cours pour protéger les valeurs de la zone?

4.2 Une surveillance de la zone est-elle effectuée?

4.3 Quelles mesures sont en place pour s'assurer que les buts et objectifs du plan de gestion sont réalisés? Doivent-elles être révisées?